

REGLEMENT COMPLET DE L'OPERATION **«Grand Jeu Calendrier de l'Avent »**

PREAMBULE

La société **BBG** et la société **COTE BOULANGE** ayant leur siège social sis **850 avenue de la 2^{ème} division Blindée 30133 Les Angles** représentée par **MARC BERIDON**, organisent un jeu concours intitulé « **Grand jeu Calendrier de l'Avent**», jeu sans obligation d'achat, tendant à l'attribution d'un gain par la voie d'un classement, qu'elles qu'en soient les modalités, ou par l'intervention d'un élément aléatoire.

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure – toute personne mineure participant sera réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou des titulaires de l'autorité parentale, ou à défaut de ses tuteurs légaux résidant en France métropolitaine – Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat avec classement, ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de sa participation. Toute participation ne respectant pas les présentes conditions, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes ou erronées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non attribution de la dotation et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant. En outre, la société organisatrice se réserve la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée.

ARTICLE 2 – MECANIQUE DE JEU

2.1/ Durée

Cette opération jeu Calendrier de l'Avent est organisée du **01/12/2020 au 24/12/2020** sur la page Facebook de la marque.

Le jeu concours sera également relayé avec de l'affichage en magasin.

2.2/ Déroulement et présentation

Un dispositif contenant 5 plaques NFC avec QRcode et une affiche, sera installé en magasin pour présenter le jeu aux clients et les inciter à jouer (jeu sans obligation d'achat)

Pour jouer, deux possibilités :

1/ J'approche mon téléphone de la plaque présentée en boulangerie, j'arrive sur l'onglet jeu sur la page Facebook de la marque, je m'inscris et remplis le formulaire pour participer, je clique ensuite sur la case du jour du calendrier pour découvrir le nombre de points gagnés et revenir jouer chaque jour pour tenter de cumuler un maximum de points.

2/ Je me connecte directement sur la page Facebook de la marque, je clique sur l'onglet jeu, et je clique sur la case du jour pour découvrir le nombre de points gagnés.

Le fait de partager le jeu sur Facebook rapportera également des points supplémentaires.

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de la mécanique de jeu, du règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

Les joueurs ne pourront pas cumuler les gains.

ARTICLE 3 – DOTATIONS

Les dotations mises en jeu consiste uniquement en la remise du ou des prix tel(s) que décrits ci-après. En conséquence, et sauf mention expresse dans le descriptif de la dotation, tous les frais accessoires relatifs à la dotation ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations resteront à la charge du ou des gagnant(s). Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre.

GAIN PAR CLASSEMENT CUMUL DE POINTS RECOLTES

Un classement sera effectué tout au long du Grand Jeu « **Calendrier de l'Avent** » et déterminera **5 grands gagnants** de l'opération.

- Le 1^{er} gagnant (celui qui aura cumulé le plus de points dans le classement) : 1 carte cadeau FNAC d'un montant de 150€
- Le 2^{ème} : 1 carte cadeau FNAC d'un montant de 100€
- Le 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} : 1 carte cadeau CULTURA d'un montant de 50 €

En cas d'égalité de points, les gagnants seront départagés sur les deux critères suivants :

- Le nombre de jour ou le joueur est venu participer au jeu
- Le nombre de partage réalisé par le joueur

Conditions générales d'utilisation :

- Durée de validité de la carte : un an à la date de remise de la carte
- Les gagnants seront contactés par mail afin de récupérer leur numéro de téléphone et leur adresse postale puis la carte cadeau sera envoyée à leur domicile en courrier A/R.
- La carte est sous la responsabilité de son propriétaire. En cas de perte ou de vol Marie Blachere ne pourra être tenu responsable.

ARTICLE 4 – REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement de jeu a été déposé par REGIE NETWORKS SAS auprès de l'étude de Maître AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) :

Selarl Axel Partensky – 23 cours de la Liberté – 69 003 Lyon

4.1/ Modification et complément du règlement de jeu

Le règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé chez Selarl AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) par REGIE NETWORKS SAS dans le respect des conditions énoncées.

4.2/ Acceptation du règlement de jeu

Du seul fait de sa participation, le joueur accepte pleinement et entièrement la mécanique de jeu, le règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par les sociétés BBG / COTE BOULANGE. Toute contestation ou réclamation effectuée sera prise en considération sous réserve de réception du courrier par BBG/ COTE BOULANGE dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date de clôture du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du règlement se verra privé de son droit de participer au jeu et le cas échéant de l'obtention des dotations y étant attachées.

4.3/ Obtention du règlement de jeu

Le règlement et ses éventuels avenants :

- peuvent être consultables dans le(s) point(s) de vente.
- peuvent être adressés gratuitement, dans la limite d'une copie par participant (même adresse), à toute personne en ferait la demande écrite à l'adresse suivante :

BBG 850 avenue de la 2^{ème} division Blindée 30133 LES ANGLÉS

Les frais postaux ainsi occasionnés seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite conjointe à la demande de règlement pendant la période du jeu

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

REGIE NETWORKS SAS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de difficultés d'utilisation de la dotation. REGIE NETWORKS SAS décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée, ce que tout gagnant reconnaît et accepte. Chaque gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre REGIE NETWORKS SAS ou l'une quelconque des sociétés du Groupe auquel elle appartient ou le Partenaire en ce qui concerne les dotations.

En cas de modification du nombre de cartes jeu distribuées et/ou d'une nouvelle répartition des lots mis en jeu (quantité et/ou valeur), un avenant sera joint au présent règlement de jeu et affichée à l'accueil de l'établissement participant.

La responsabilité de REGIE NETWORKS SAS ne pourra être mise en cause ni recherchée, si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si REGIE NETWORKS SAS se voyait contrainte d'interrompre, de reporter, ou d'annuler purement et simplement le jeu. Les participants acceptent la totalité du règlement de ce jeu et renoncent à toute contestation.

ARTICLE 6 – LITIGE

BBG / COTE BOULANGE tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants. En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

ARTICLE 7 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données à caractère personnel le concernant.

Chaque participant peut exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : BBG 850 avenue de la 2^{ème} division Blindée 30133 LES ANGLES

Les données à caractère personnel de chaque participant collectées par REGIE NETWORKS SAS dans le cadre du jeu pourront faire l'objet d'une transmission à des tiers uniquement pour les besoins de la remise des dotations. Si le participant a coché les cases correspondantes lors de son inscription au jeu, les informations nominatives ainsi recueillies pourront être utilisées par le partenaire aux fins d'envoi de newsletters et/ou d'offres commerciales.

ARTICLE 8 – AUTORISATIONS

Du seul fait de leur participation au jeu, tout participant autorise les sociétés BBG / COTE BOULANGE à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, sa voix et/ou son image, par tous moyens et procédés et sur tous supports pour les besoins du jeu et de la promotion du jeu, ce pendant un durée de 10 (dix) ans à compter de la date du jeu et pour le monde entier, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit et sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Fait à **Marseille, le 23/11/2020**

ANNEXES

AFFICHE (dans tous les établissements Marie Blachère)

DU 1^{ER} AU 25 DÉCEMBRE 2020



**BOULANGERIE
TARTERIE
SANDWICHERIE**

Le bon goût du savoir-faire.



Grand Jeu Calendrier de l'Avent

Chaque jour
obtenez des points...



... et hissez-vous en tête
du classement !

Et tentez
de gagner
des

Cartes Cadeaux !

Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour - www.mangerbouger.fr

PLAQUES NFC

Grand Jeu Calendrier de l'Avent



Approchez votre
mobile et tentez de
gagner des cadeaux !

ou



Flashez ce Code

COURRIER (envoyé à toutes les boulangeries)



VOTRE KIT ANIMATION DU 1^{ER} AU 24 DÉCEMBRE 2020

Grand Jeu Calendrier de l'Avent

CONTENU DU KIT

Vous venez de recevoir votre kit pour le **Grand Jeu Calendrier de l'Avent**, celui-ci contient :



1 Affiche

5 Plaques

à disposer sur vos vitrines (boulangerie + tartes)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les plaques sont équipées de tag NFC, vous devrez expliquer au client qu'il doit simplement approcher son téléphone de la plaque



OU



ou prendre en photo le < QRcode et qu'il sera reconduit sur l'onglet jeu de la page Facebook >



Cliquez sur la case du jour cumulez des points et hissez-vous en tête du classement !

MÉCANIQUE ET BUT DU JEU

Inviter les clients à **jouer tous les jours** pour gagner un maximum de points...



...et peut-être gagner des **Cartes Cadeaux !!!**

ET SI LE CLIENT ME DEMANDE :

Pour toute demande, merci de contacter elise.mourlot@blachere.fr

- **Dois-je retourner sur le jeu tous les jours ?**
Oui, plus vous jouez plus vous aurez de chances de cumuler des points et donc de gagner un des lots.
- **Je n'ai pas de téléphone / cela ne fonctionne pas sur mon téléphone, comment puis-je jouer ?**
Vous pouvez également accéder au jeu via la page Facebook « Marie Blachère » et participer via votre ordinateur/tablette.
- **Que pouvons-nous gagner ?**
Des cartes cadeaux d'un montant de 50€ à 150€.

- **Dois-je venir en boulangerie tous les jours ?** Non, vous pourrez retrouver le jeu sur notre page Facebook.
- **Où puis-je voir mes points ?** A chaque connexion au jeu vous pourrez visualiser sur l'onglet calendrier le nombre de points cumulés depuis le début.
- **Quand aurais-je les résultats ?** Vous pouvez suivre chaque jour le classement de chaque participant. A l'issue du jeu les 5 personnes qui auront cumulé le plus de points seront contactés par mail pour les informer qu'ils sont les grands vainqueurs du jeu !

Grand Jeu Calendrier de l'Avent

**Participez tous les jours
et augmentez vos chances
de gagner des points !**

Cliquez sur la case du jour pour gagner des points.
Plus vous avez de point, plus vous augmentez
vos chances de gagner des cartes cadeaux !

PARTICIPER



Grand Jeu Calendrier de l'Avent

Pour participer, merci de remplir
le formulaire ci-dessous :

Nom

Prénom

Ville

Mail

J'accepte de recevoir les actualités
du groupe Marie Blachère.

J'ai lu et j'accepte le règlement de jeu.

VALIDER

Grand Jeu Calendrier de l'Avent

Bonjour Gingerbread,
vous avez actuellement **900 points**.
Cliquez sur la case du jour pour gagner des points supplémentaires

Calendrier Classement Partager le jeu

Gagnez 500 points supplémentaires :

[Partager sur Facebook](#)

BOUTICRIE Marie Blachère

50 pts	300 pts	700 pts
100 pts	400 pts	800 pts
200 pts	500 pts	900 pts
300 pts	600 pts	1000 pts

[S'abonner](#)

4/ POP IN CASE GAIN DE POINTS

Grand Jeu Calendrier de l'Avent

Félicitations !



Vous avez gagné 500 points !

Ces points augmentent vos chances de remporter des cartes cadeaux. Revenez demain pour obtenir des points supplémentaires.

En attendant , n'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook :

S'ABONNER

 S'abonner



Grand Jeu Calendrier de l'Avent



**Merci pour votre participation et
n'oubliez pas de revenir DEMAIN !**

Augmentez vos chances de gagner
en participant à notre
«Grand Jeu Calendrier de l'Avent» tous les jours !

PARTAGER

 S'abonner